



MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 20 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 avril à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, François LE MOING.

Etaient présents : Claire BASSO-GUICHARD, Frédéric BERTHAUX, Jean-Claude CAM, Dominique DENIS, Marie GAUCHET, Hugues GERVAIS, Isabelle LARONDE, François LE MOING, Carole NEGRE, Jean-Franck PIERASCO

Absents/Excusés : BADOE Kevin, Sylvain BAIDA (procuration Frédéric BERTHAUX), Nicole BOURCIER, Marie-Laure MAZILLE (procuration Jean-Franck PIERASCO), Fernand ZULIAN (procuration Jean-Franck PIERASCO)

Secrétaire : Claire BASSO-GUICHARD

Aucune réserve n'est exprimée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire informe des décisions prises dans le cadre de ses délégations consenties :

* Signature d'un bail pour l'appartement situé 1 rue du Château, à compter du 02 avril 2022, avec M. Jacques MASSON.

1. Nouveau Plan de Financement pour la restauration de la halle

M. le Maire présente le nouveau plan de financement de la halle suite à la baisse de la subvention accordée par l'État : 113 904.00 € - Montant demandé 160.000 €

Il précise que la commune est toujours en attente des réponses du Département et de la Région.

Montant total du projet :	379 680.00 € HT
Autofinancement Commune 33.91%	128 739.25 €
Département 25%	94 920.00 € Demandé
Région 11.09%	42 116,75 € (1) Demandé
État 30%	113 904.00 € Accordé

(1) Dont Rénovation Énergétique : 30% de 118 320,00 € = 35 496,00 € / Accessibilité : 30% de 22 069,15 € = 6 620,75 €

Mme Laronde demande si cette baisse de subvention remet en question cette opération.

> M. Le Maire répond que le financement sera assuré par une autre ligne budgétaire.

Mme GAUCHET envisage la possibilité de réduire les coûts de l'opération en négociant avec les artisans sur les matériaux utilisés.

Adopté à l'unanimité

2. SAUR France / Compte de gestion 2021- Budget assainissement

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de la Saur pour l'année 2021.

Le produit de la taxe s'élève à 54 231.35 €. Le montant de la rémunération de la SAUR est de 1 251.25 €.

Adopté à l'unanimité

3. Signature de la convention pour l'entretien et le contrôle des appareils de défense contre l'incendie

Le Conseil Municipal examine la convention pour l'entretien et le contrôle des appareils de défense contre l'incendie. M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal plusieurs points :

- L'entretien des appareils de lutte contre l'incendie est du ressort de la commune,
- Le syndicat des eaux a confié à la Saur l'exploitation de son service de distribution d'eau potable,
- Une convention a été signée avec la Saur en 2018 pour l'entretien des différents organes d'incendie de la commune.

M. le Maire donne lecture de la convention, il précise qu'il s'agit de procéder au renouvellement de la convention. M. GERVAIS rappelle que cette convention court sur une durée de 3 ans.

Le coût HT par appareil est de 58.40 € soit 2500 € pour tous les appareils au 1er janvier 2022, avec revalorisation chaque année indexée sur les augmentations de salaire.

Adopté à l'unanimité

4. Inscription d'un itinéraire de la commune au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

M. le Maire rappelle que le PDIPR a été mis en place par la loi du 22 juillet 1983, c'est un outil juridique relevant de la compétence des Départements, il permet la protection des chemins ruraux et favorise leur mise en valeur et la promotion des itinéraires de randonnée. L'inscription d'un itinéraire au PDIPR est validé après instruction d'un dossier de demande au PDIPR.

M. le Maire (sous l'approbation de M. ZULIAN en charge de ce dossier et joint par téléphone avant le Conseil Municipal) présente le parcours à l'aide de 2 cartes cadastrales où figure la mise à jour du cheminement sur la commune concernant 2 parties du chemin de St Jacques de Compostelle : "CR dit de Montlauzun à Lauzerte" et "Vieille côte de Montcuq".

M. BERTHAUX ajoute que ces tracés sont déjà empruntés mais n'étaient pas inscrits, il s'agit simplement de l'officialisation de tracés au PDIPR. Il indique par ailleurs que le coût de l'entretien de ce chemin est assuré par le Département.

Adopté à l'unanimité

5. Signature de la convention de participation aux expositions "Gares & Connexions" et "France, Patrimoines & Territoires d'exception"

M. Malvy, président de l'association "Sites et cités remarquables de France", avait sollicité les villes et territoires afin de recueillir des photographies pour l'exposition "France, Patrimoines & Territoires d'exception" sur les grilles du Jardin du Luxembourg.

Pour cette exposition, les photographies proposées par la Mairie de Lauzerte n'ont pas été retenues ; cependant le partenariat construit avec la SNCF et sa filiale Gares & Connexions a permis de sélectionner la photographie "Vue de Lauzerte avec le champ de tournesol", de JP. Basso, pour être exposée en Gare de Toulouse Matabiau dans le cadre des expositions satellites dans 13 gares des métropoles régionales. Cette exposition prendra la forme de 5 palissades extérieures de 2x2m (qui seront suspendues à l'échafaudage de la gare en travaux) et, dans le souterrain de la gare qui permet d'accéder aux quais, 21 panneaux de 1x2m qui réuniront une trentaine de photos de la Région Occitanie.

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour la signature de la convention avec l'Association Sites et Cités remarquables de France afin de formaliser la participation de la commune aux expositions "Expositions régionales de Gares & Connexions" et "France, Patrimoines & Territoires d'exception".

Adopté à l'unanimité

6. Service Animations / Communication - Compte Administratif 2021

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission "Communication / Univers associatif, Artistique et Culturel", réunie le 6 avril 2022, propose d'organiser les "Jeudis Gourmands" du 7 juillet au 25 août 2022, avec report possible au 1er septembre 2022 en cas d'annulation d'une date pour intempérie.

MODIFICATIONS REGLEMENT INTERIEUR :

Article 1 : Date et durée des Jeudis gourmands

- Ajout de la date du jeudi 1er septembre 2022, en cas d'intempérie sur 1 jeudi de la période de référence indiquée ci-dessus.
- Ajout du lieu : sur la Place des Cornières ou à titre exceptionnel à Vignals.

Article 2 : Inscription et paiement

- Changement de la date de retour des inscriptions : L'inscription se fait [...] avant le 20 mai 2022
- Le montant est de 50 € par jour de manifestation pour l'année 2022.
- Toute candidature doit être accompagnée du chèque de règlement à l'ordre de la Régie des Recettes Service Animation Lauzerte, soit 400 € pour un engagement de 8 "Jeudis Gourmands", l'exposant s'engage pour les 8 jeudis.
- En cas de force majeure entraînant la suppression d'une manifestation, les sommes versées seront remboursées au prorata du nombre de manifestations annulées, sans intérêt et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre la commune.

Article 4 : Occupation de l'espace et sécurité

- Modification de la phrase 1 : Les règles d'attribution des emplacements sur le lieu de la manifestation sont fixées par l'organisateur [...]

Article 5 : Installation et démontage

- Modification : Les exposants pourront s'installer le jeudi de 16h à 18h, de manière à servir à partir de 19h [...]

Article 6 : Assurance

- Enlever la première phrase et commencer par : "L'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais toute assurance couvrant les risques que lui-même ou son personnel encourent ; il doit également être titulaire d'une responsabilité civile pour les risques qu'il fait encourir à des tiers."

Article 7 : Dispositions diverses

Pour aller de pair avec un accueil et des produits de qualité, l'organisateur mobilisé pour le respect de l'environnement demande à chaque exposant de s'engager à :

- fournir les denrées en portions individuelles, vaisselle compostable (carton non filmé) ou réutilisable (porcelaine, verre, céramique...) NB : Plastique Interdit.
- le(s) marchand(s) de vin devra(ont) reprendre les bouteilles vides provenant de son(leur) commerce à la fin de chaque marché.

Le tri des déchets sera assuré par les bénévoles de l'association les Rainettes des Prés.

Monsieur le Maire présente également la charte de qualité que les exposants devront signer.

MODIFICATION CHARTE DE QUALITE DES "JEUDIS GOURMANDS DE LAUZERTE"

- Utilisation de produit frais > la mention "uniquement " est supprimée.

M. CAM explique que le fait de renommer "Jeudis Gourmands" les anciens "Marchés Gourmands" permet de ne pas être contraint à accepter toutes les demandes des marchands ambulants.

La mairie a reçu une soixantaine de demandes de la part des exposants, seules 20 à 25 places seront disponibles.

La sélection se fera en priorisant les produits issus du territoire et la qualité. Dans le cadre du label « Territoire Bio Engagé », la municipalité souhaite en outre réserver des emplacements à des exposants proposant des produits bio.

La date de réunion de la commission de sélection des exposants sera le Mercredi 25 mai à 18h30.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Q1 M. le Maire rappelle que chaque responsable de commission est invité à faire un article sur les actions réalisées et/ou à réaliser pour le prochain Petit Lauzertin.

M. BERTHAUX en tant que responsable de la commission travaux précise que seules les grandes lignes seront abordées dans l'article.

Q2 M. CAM évoque le label des villages fleuris, au vu des nombreux labels déjà obtenus par la commune, nous ne souhaitons en demander 1 supplémentaire ; M. BERTHAUX précise que la commune s'attache à travailler le végétal plus que le fleurissement.

Q3 M. CAM fait part du questionnement de certains Lauzertins à propos du coût qu'engendrerait le passage du Tour de France sur la commune.

> M. le Maire répond que le Tour n'engagera pas de frais pour la commune, rien n'a été déboursé pour figurer sur le parcours et les reprises de chaussée sont en outre entièrement prises en charge par le Département.

Q4 M. le Maire nous informe que Mme COMMUNAL contribue à la mise en place des audios guides pour les visites du village.

> M. BERTHAUX se propose d'apporter son aide si nécessaire.

Q5 Mme LARONDE déplore la fermeture de tous les cafés de la Place des Cornières pour le 21 Juin 2022, date de la Fête de la Musique, alors que l'École de Musique assurera une manifestation avec ses élèves.

Q6 M. GERVAIS donne les résultats de l'élection des représentants à la commission paritaire des marchés : Mme BERTIN Elisabeth, M. GARUSSI Carl, M. NOYER Frédéric (représentant du syndicat des commerçants), M. VIGOUROUX Joël (représentant du syndicat des commerçants).

Q7 M. CAM regrette la fermeture de l'Office de Tourisme le week-end de Pâques.

M. le Maire regrette la situation mais rappelle que l'Office de Tourisme relève de la compétence de la Communauté de Communes et qu'un recrutement est en cours. Il fait part des difficultés d'embauche pour l'Office de Tourisme, les postes étant sur des remplacements de titulaires, la Communauté de Communes ne propose que des postes en CDD, ce qui limite les candidatures.

Q8 M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'agenda communal :

- 24 Avril : Elections présidentielles
- 27 Avril 9h : RDV avec M. MILLASSEAU (CAUE) et Mme COULON (UDAP) pour le projet de la Maison des associations route de Cahors
- 27 Avril 18h30 : Commission travaux
- 1er Mai : Concours de pétanque départemental des sapeurs-pompiers de Tarn et Garonne
- 4 Mai : Chasse aux œufs organisée par le Service Animations-communication
- 8 Mai : Cérémonie de commémoration

M. PIERASCO invite les élus à participer à la matinée de formation AMF du vendredi 6 Mai à Pompignan sur le thème de l'Organisation des manifestations éphémères sur le territoire communal.

Clôture de la séance à 20h10